

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 07 DECEMBRE 2023

Nombre de membres :

En exercice : 60

Présents : 36

Pouvoirs : 14

Votants : 50

Date de convocation et d'affichage :

1^{er} décembre 2023

Numéro :

D20231207_254

Objet :

Fonds de concours-
Transition
écologique-
commune de
Mionnay :
optimisation
énergétique de ses
bâtiments- Phase 1

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x	I.DUBOIS
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	M. JACQUARD
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	F.BAS-DESFARGES
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	S. GAUTIER
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		

	Jean-Luc	BOURDIN		X	
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER		x	C. MONIER
	Rachel	RIONET		x	S. PERI
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	JP. COURRIER
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	JM. GAUTHIER
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	A. DUPERRIER
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16V,
Vu le vote du conseil communautaire du 30/03/2023 d'un budget d'un million d'euros de fonds de concours Transition écologique,

Vu la délibération n°D2022_06_07_159 du 23/06/2022 approuvant les modalités techniques et financières du fonds de concours transition écologique.

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Dombes incluant la Commune de Mionnay comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours reçue le 12/12/2022 formulée par la commune de Mionnay pour l'optimisation énergétique des bâtiments communaux : écoles primaire et maternelle et palais omnisports- phase 1,

Vu la délibération n°D20230427_113 du 27/04/2023 attribuant un fonds de concours Transition écologique à la commune de Mionnay,
Vu la demande de complément du fonds de concours attribué, reçue par courrier le 12/10/2023, en raison de modifications majeures du plan de financement,

La commune va réaliser des travaux d'optimisation énergétique de ses bâtiments en deux phases. Les sites de l'école primaire, l'école maternelle et le palais omnisport sont concernés. L'objectif de cette phase 1 est de pouvoir gérer à distance les équipements de chauffage et de pouvoir les programmer en fonction des périodes d'utilisation. Les travaux éligibles concernent la rénovation des équipements de régulation des chaudières, la mise en place d'une horloge et l'installation de réseau internet pour pouvoir gérer à distance.

Le 27/04/2023, le Conseil communautaire a attribué un fonds de concours à hauteur de 9 430,64€ sur 39 294,84€ de dépenses éligibles, en considérant des subventions prévisionnelles à hauteur de 15 718,23€. Le projet n'étant pas éligible auprès de la Région, les cofinancements obtenus par la commune s'élèvent finalement à 9 824€.

Au vu des conditions attributives du fonds de concours Transition écologique, la commune de Mionnay pourrait prétendre à un fonds de concours s'élevant à 11 788,34 €.

Au vu de l'enveloppe disponible pour les fonds de concours Transition écologique 2023, et après ré-instruction du dossier, **il est proposé un montant de fonds de concours supplémentaire de 2 357,69 € pour atteindre un total de 11 788,34 €.** Le plan de financement modifié est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Rénovation des équipements de régulation en chaufferie	36 962,28 €	État, au titre de la DETR	9 824 €
Accès internet pour gestion à distance des températures	2 332,56 €	Région	/
		<i>Reste à charge communal</i>	29 470,84 €
		30% Fonds de concours Transition écologique CC Dombes	8 841,25 €
		10% bonus Fonds de concours	2 947,08 €
		Total Fonds de concours Transition écologique CCD	11 788,34 €
		Autofinancement	17 682,50 €
Assiette retenue	39 294,84 €	Total	39 294,84 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Formulaire de demande de fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer un complément de fonds de concours Transition écologique à hauteur de 2 357,69€ à la commune de Mionnay,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- De verser à la Commune de Mionnay dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours transition écologique, dont le montant ne pourra excéder 11 788,34 €.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** un complément de fonds de concours Transition écologique à hauteur de 2 357,69€ à la commune de Mionnay,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- **De verser** à la Commune de Mionnay dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours transition écologique, dont le montant ne pourra excéder 11 788,34 €.

Ainsi fait et délibéré, le 07 décembre 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

